



Syndicat
Intercommunal
d'Études
des Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

**COMITÉ
SYNDICAL**

**Date
convocation :
07 octobre 2024**

**Date de la
séance :
15 octobre 2024**

**Les membres en
exercice sont : 35
Quorum : 19
Membres présents :
19
Membres
représentés : 2
(Pouvoirs)
Total votants : 21**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mil Vingt-quatre, le 15 octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents :
DUTARTRE Sonia

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents :
Mme, BONNOT Valérie, M.
COLAISSEAU Olivier, M DJIGO Alioune,
Mme DUPRE Isabelle, Mme GENDRE
Geneviève, M. JAHIER Patrick, M.
MACLE Claude (suppléant de M.
SALVAGGIO), Mme PETITOT Michèle,
M. POTTIER Jacques, M. PUCCINELLI
Ludovic (Suppléant de Mme TORTRAT),
M. VOURIOT Sinclair

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION**

Présents :
M. AFFRE Alexandre, M. ARNAUD
Serge. M. CHARPENTIER David, M.
GARROUSTE Michel. M. LENGLET
PATRICK (Suppléant de M. POUPART),
M. MARSAUD Cyril, M. PITARI
Francesco

EXCUSÉS

M. AUVRELE Patrick, Mme BOUARABA
Saïda, Mme CAPDEVILA Aurore, M.
CHEVALIER Daniel, M. CHEVALIER
Luc, Mme CHEVALLIER Sylvia, M.
COMPARET Philippe, M. DA SILVA
Manuel, M. FOURNIER Dominique, M.
GAILLARD Julien, Mme GBIORCZYK
Anne, M. JOUDRAIN Patrick, M.
KOLOPP Alain, M. MASSON Alain, m.
POUPART Antoine, m. SALVAGGIO
Tony, M. SIMON Laurent, M. TAUPIN-
GARDIN Patrick, Mme TORTRAT
Nathalie

Pouvoirs :

M. GAILLARD donne pouvoir à M. VOURIOT
M. DA SILVA donne pouvoir à M. POTTIER

DELIBERATION N° 19/2024

OBJET : ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E) AU SEIN DU BUREAU SYNDICAL

Vu les articles L 2122-7, L2122-7, L2122-7-1 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée validés par arrêté Préfectoral n° 2021/DRCL/BLI/N°38,

Vu la délibération n° 17/2020 du Comité Syndical du 23 juillet 2020, portant élection du Président,

Vu la délibération n° 18/2020 fixant le nombre de Vice-Présidents à 10 (dix) sans autre membre du bureau,

Vu la délibération n° 19/2020 portant élection des Vice-présidents,

Vu la délibération n° 20/2020, modifiée par la délibération n° 28/2020 adoptant le règlement intérieur du Syndicat et portant détermination de la composition du bureau dans son article 2,

Vu la délibération n° 17/2024 du comité syndical du 15 octobre 2024 actant de l'accueil d'un nouveau représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Vu la délibération n° 18/2024 du comité syndical du 15 octobre 2024 approuvant les modalités de remplacement du Vice-Président démissionnaire,

Considérant que chaque délégué présent au comité syndical a remis, fermé, dans une urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0.....

Nombre de bulletin dans l'urne :21.....

A déduire : bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante :0.....

Reste pour le nombre de suffrage exprimé :21.....

Majorité absolue :11.....

M. Zavier.....ELOUNDOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (21 voix) a été proclamé 8ème Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com

L'assemblée délibérante approuve la nouvelle composition du Bureau Syndical constitué de 10 (dix) Vice-Présidents

1 ^{er} Vice-président	M. Luc CHEVALIER
2 ^{ème} Vice-président	M. Patrick JAHIER
3 ^{ème} Vice-président	M. Michel GARROUSTE
4 ^{ème} Vice-président	M. Jacques POTTIER
5 ^{ème} Vice-président	M. Daniel CHEVALIER
6 ^{ème} Vice-président	M. Tony SALVAGGIO
7 ^{ème} Vice-président	M. Alexandre AFFRE
8 ^{ème} Vice-président	M. Zavier ELOUNDOU
9 ^{ème} Vice-président	M. Manuel DA SILVA
10 ^{ème} Vice-président	Mme Sonia DUTARTRE

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun,
- Au comptable de la collectivité,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com